

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1104

25 mai 2011

SOMMAIRE

Bosir S.à r.l.	52992	Opalace S.A.	52946
CEPF Weisseritz S.à r.l.	52989	Optibase RE 1	52956
Eupalia S.A.	52992	Optibase Real Estate Europe	52968
Josjha Software S.à r.l.	52968	Prestinvest Holding S.A.	52983
Kalifa S.A.	52946	Prestinvest Holding S.A.	52978
Keythong International Limited S.A.	52954	QGX Coal S.à r.l.	52984
Key Venture S.A.	52946	QGX Metals S.à r.l.	52986
KOTA Investments S.à r.l.	52954	Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l.	52984
KPI Residential Property 15 S.à r.l.	52955	Shackleton S.à r.l.	52979
KPI Retail Property 24 S.à r.l.	52955	Shelf Service Luxembourg S.à r.l.	52986
La Treille Real Estate	52956	Sherwood Properties S.A.	52987
LBF Group S.A.	52956	Sherwood Properties S.A.	52989
Lease Consult Sàrl	52956	Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l.	52984
Lebro S.A.	52966	Sinopia Alternative Funds	52989
Leone X Holding S.A.	52966	Smart Air S.A.	52989
Lifetime Holdings	52955	Styron Holding S.à r.l.	52991
LiqPack S.A.	52956	Styron S.à r.l.	52991
Lorcar Sàrl	52967	Submarine Wells Investment Holdings S.A., SPF	52992
Luxembourg For Brands S.A.	52967	Tosca S.A.	52987
Luxfield S.A.	52967		
Luxfield S.A.	52978		
Luxfield S.A.	52978		
Lux-Investa S.A.	52967		

Kalifa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KALIFA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011050402/11.

(110056569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Key Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 142.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050403/9.

(110055967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Opalace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 159.268.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of February.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The company LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 149.355,

hereby represented by Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, by virtue of a proxy given on February 23, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of OPALACE S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19. below.

Art. 4. Corporate object. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-), represented by sixty-two (62) shares with a par value of FIVE HUNDRED EURO (€ 500.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The corporate capital may be increased from its present amount up to the amount of ONE HUNDRED THOUSAND EURO (€ 100.000.-), represented by two hundred (200) shares with a par value of FIVE HUNDRED EURO (€ 500.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of June at 11.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, or email.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 10. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or email another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 12. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 13. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 14. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole

signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 17. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 10. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Transitory provisions

- a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2011.
- b) The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The sixty-two (62) shares have been subscribed by the company LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 149.355.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand five hundred Euro (€ 1.500.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at four and the number of auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
 - b) Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

d) Mr. Daniel CAPP, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3) Has been appointed statutory auditor:

The private limited liability company ZIMMER & PARTNERS S.à r.l., having its registered office at L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

4) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

5) The registered office of the company is established at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

6) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

La société LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., avec siège social à L1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.355,

ici représentée par Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une procuration lui délivrée le 23 février 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de OPALACE S.A. (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (€ 500.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel au montant de CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (€ 500.-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par email une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux

administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par email à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-avant. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les soixante-deux (62) actions ont été souscrites par la société LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.355.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
 - b) Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

c) Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

d) Monsieur Daniel CAPP, administrateur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2016.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 mars 2011. Relation: ECH/2011/327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 mars 2011.

Référence de publication: 2011034394/442.

(110038231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Keythong International Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.965.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2010

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 18 juin 2010 que:

- Suite à la démission de Mlle Marie-Anne Bos avec effet au 10 mars 2010, est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2013, M. Serge Dornseiffer, né le 5 janvier 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011050404/16.

(110056301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

KOTA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.252.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 7 avril 2011

1. Monsieur Christian HEINEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur David SANA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. Monsieur Marcelino BELLOSTA VARADY, administrateur de sociétés, né à Barquisimeto (Venezuela), le 10 juin 1981, demeurant à 3001 Lara, Barquisimeto (Venezuela), 2-80, Carrera 2 con calle 8, Brisas del Obelisco, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

6. Le nombre des gérants de catégorie B a été augmenté de un (1) à deux (2).

En date du 7 avril 2011, la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A. a cédé ses 250 parts sociales de la société à responsabilité limitée KOTA Investments S.à r.l. à Monsieur Marcelino BELLOSTA VARADY, né à Barquisimeto (Venezuela), le 10 juin 1981, demeurant à 3001 Lara, Barquisimeto (Venezuela), 2-80, Carrera2 con calle8, Brisas del Obelisco.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Pour extrait et avis sincère et conforme

Pour KOTA Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011050406/27.

(110056392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

KPI Residential Property 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.518.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KPI Residential Property S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011050407/13.

(110056623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

KPI Retail Property 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.514.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KPI Retail Property 24 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011050408/13.

(110056624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Lifetime Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.089.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lifetime Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011050411/12.

(110056406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

LiqPack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8523 Beckerich, 4, Dikrecherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 132.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050412/9.

(110056486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

La Treille Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 112.254.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011050413/11.

(110056430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

LBF Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 156.613.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement des Actionnaires le 8 avril 2011, l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré du 15, rue des Bains L-1212 Luxembourg au 154, Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg avec effet au 7 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050414/13.

(110056828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Lease Consult Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 124.547.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011050416/12.

(110056706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Optibase RE 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.255.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 148.781.

In the year two thousand and eleven, on the first of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OPTIBASE REAL ESTATE EUROPE, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.777, having its registered office at 6, Rue Jean

Bertholet, L-1233 Luxembourg, (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Nicolas DERBAKH, economic counsel, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on February 23rd, 2011.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears in its capacity of sole shareholder of OPTIBASE RE 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Jean Bertholet, L1233 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.781, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on October 23rd, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2196 on November 10th, 2009 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on December 28th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 956 on May 6th, 2010 (the Articles).

The Sole Shareholder as represented above has requested the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company;
- II. The agenda is worded as follows:
 1. Amendment of the corporate signature of the Company;
 2. Subsequent amendment and full restatement of the articles of association of the Company in English followed by a French version and no more German (the Articles);
 3. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate signature of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the Articles which should forthwith be read in English followed by a French version and no more German version, as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “OPTIBASE RE 1” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to

guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at three million two hundred fifty-five thousand five hundred euro (EUR 3,255,500) represented by twenty-six thousand four hundred and forty-four (26,444) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, all of which are fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 7 of the Articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the board of managers.

7.2. The repurchase of any class of shares in accordance with article 7.1 of the Articles is permitted provided that: (i) the repurchase is performed in reverse alphabetical order, it being understood that the Class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased; (ii) a class of shares is always repurchased in full; (iii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; (iv) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; and (v) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of the Articles.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 9. Board of managers.

9.1. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

9.3. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

9.4. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

9.5. The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

9.6. The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signatures of two of the managers, including necessarily the signature of the chairman of the board of managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

9.7. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

9.8. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

9.9. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

9.10. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

9.11. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

12.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

12.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. General.

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are circulated by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures shall be in handwritten form. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OPTIBASE REAL ESTATE EUROPE, une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.777, ayant son siège social au 6, Rue Jean Bertholet (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Nicolas DERBAKH, conseiller économique, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 février 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait en sa capacité d'associé unique de OPTIBASE RE 1, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.781, constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 23 octobre 2009, publié au Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2196 du 10 novembre 2009 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivante acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 956 du 6 mai 2010 (les Statuts).

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique représente la totalité du capital social de la Société;

II. L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Modification du régime de signature statutaire de la Société;

2. Modification subséquente et refonte complète des statuts de la Société en anglais suivi d'une version française sans version allemande (les Statuts);

3. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le régime de signature statutaire de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement les Statuts qui seront désormais rédigés en anglais suivi d'une version française, sans version allemande, et auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "OPTIBASE RE 1" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trois millions deux cent cinquante-cinq mille cinq cents euros (3.255.500.- EUR) représenté par vingt-six mille quatre cent quarante-quatre (26.444) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

5.1. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.2. En plus du capital social, il peut être établi un compte de prime sur lequel toute prime versée pour toute part sociale en plus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le rachat de toute classe de parts sociales selon l'article 7 des Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 7. Rachat des parts sociales.

7.1. Au cours de tout exercice social déterminé, la Société peut racheter, au choix de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat tel que déterminé par le conseil de gérance.

7.2. Le rachat de toute classe de parts sociales conformément à l'article 7.1 des Statuts est autorisé à condition que (i) le rachat soit réalisé dans l'ordre alphabétique inverse, étant entendu que la Classe de Parts Sociales Ordinaires sera la dernière classe de parts sociales à racheter; (ii) une classe de parts sociales soit toujours rachetée intégralement; (iii) les actifs nets de la Société, tels qu'ils sont représentés dans les comptes intermédiaires de la Société devant être préparés par le conseil de gérance, ne soient pas, ou suivant le rachat ne deviennent pas, inférieurs au montant du capital social de la Société plus les réserves non-distribuables selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des Statuts; (iv) le prix de rachat ne dépasse pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours plus tous bénéfices reportés et tous montants tirés des réserves de la Société disponibles à cet effet, moins toutes pertes de l'exercice social en cours, toutes pertes reportées et sommes à affecter à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; et (v) le rachat soit suivi d'une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les associés conformément à l'article 7 des Statuts.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants peuvent être révoqués de leurs fonctions par une décision à la majorité simple de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucun mandat n'est indiqué les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination également peut être révoquée avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants forment un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à l'ensemble des personnes participant à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à cette réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

9.2. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence seront mentionnées dans la convocation. La convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par

écrit, par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou fax ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas exigée pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu fixés dans une résolution préalable adoptée par le conseil de gérance.

9.3. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, soit les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants sera dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants seront identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

9.4. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toutes résolutions du conseil de gérance ne peuvent être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

9.5. Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire exprimant son approbation par écrit, par câble ou fax ou tout autre moyen de communication similaire. Le tout constituera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris les résolutions circulaires, peuvent être certifiées ou un extrait de celles-ci peut être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

9.6. La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique d'un seul gérant, dans le cas d'un gérant unique et dans le cas d'un conseil de gérance, par les signatures conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du président du conseil de gérance, à condition cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

9.7. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature unique de toute personne à qui ces pouvoirs de signature auront été délégués par un des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant conjointement (y compris par voie de représentation).

9.8. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

9.9. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Tout gérant peut prendre part à toute réunion des gérants en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

9.10. Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, auront le même effet que les résolutions adoptées à une réunion des gérants.

9.11. Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, électronique ou fax, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative d'un gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée

Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

12.5. Si le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq, l'Assemblée Générale annuelle de la Société sera tenue chaque année le premier mardi du mois de juin de chaque année à 15h au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour où les banques sont ouvertes pour la pratique courante des affaires à Luxembourg-ville (c.à d. un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même endroit.

12.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale annuelle et au plus tard dans un délai de sept mois après la date de clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce solde au paiement d'un dividende, le transférer sur un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération.

Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Général.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures seront sous forme manuscrite. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

16.4. Pour tous les points non expressément régis par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, à la requête du mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Derbakh et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2011. LAC/2011/10305. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034395/546.

(110038219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Leone X Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 69.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050418/9.

(110056297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Lebro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.150.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011050417/12.

(110056703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Lorcar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7525 Mersch, rue de Colmar-Berg.
R.C.S. Luxembourg B 150.955.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 05 avril 2011

Décisions

L'assemblée générale accepte la démission du gérant technique Monsieur Dos Santos Carvalho Carlos Manuel.
Est confirmée comme gérante technique Madame SILVA ALMEIDA Susana Maria, née le 4 avril 1979 à Ovar (Portugal)
et demeurant à L-9025 ETTTELBRUCK, Rue de la Colline 13.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011050420/14.

(110056655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Lux-Investa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 94.794.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2011

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société anonyme, que l'actionnaire unique de la société «LUX-INVESTA SA», a pris la résolution suivante:

Première résolution

- Nomination au poste d'administrateur unique de Monsieur Victor VANGELISTA, né le 13/01/1956 à Pétange, demeurant à L-4930 Bascharage, 26, Bvd J.F. Kennedy.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

LUX-INVESTA S.A.

Signature

Un mandataire de la société

Référence de publication: 2011050425/17.

(110056537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Luxfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 65.214.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011050427/10.

(110055952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Luxembourg For Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 156.614.

—
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement des Actionnaires le 8 avril 2011, l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Le siège social de la société est transféré du 15, rue des Bains L-1212 Luxembourg au 154, Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg avec effet au 7 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050426/13.

(110056829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Josjha Software S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 143.890.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 avril 2011

L'Associé Unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011050398/15.

(110056177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Optibase Real Estate Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.351.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 148.777.

—
In the year two thousand and eleven, on the first of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OPTIBASE LIMITED, a limited company, registered with the Registrar of Israel under number 52-003707-8, having its registered office at 7 Shenkar Street, IL-46120 Herzliya (Israel), (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr Nicolas DERBAKH, economic counsel, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on February 23rd, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears in its capacity of sole shareholder of OPTIBASE REAL ESTATE EUROPE, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.777, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on October 23rd, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2192 on November 10th, 2009 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on December 28th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 915 on May 3rd, 2010 (the Articles).

The Sole Shareholder as represented above has requested the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company;
- II. The agenda is worded as follows:
 1. Amendment of the corporate signature of the Company;
 2. Subsequent amendment and full restatement of the articles of association of the Company in English followed by a French version and no more German (the Articles);
 3. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate signature of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the Articles which should forthwith be read in English followed by a French version and no more German version, as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “OPTIBASE REAL ESTATE EUROPE” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at three million three hundred fifty-one thousand five hundred euro (EUR 3,351,500) represented by twenty-six thousand eight hundred and twelve (26,812) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, all of which are fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 7 of the Articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1. In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the board of managers.

7.2. The repurchase of any class of shares in accordance with article 7.1 of the Articles is permitted provided that: (i) the repurchase is performed in reverse alphabetical order, it being understood that the Class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased; (ii) a class of shares is always repurchased in full; (iii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; (iv) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; and (v) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of the Articles.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 9. Board of managers.

9.1. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

9.3. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

9.4. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

9.5. The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including

circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

9.6. The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signatures of two of the managers, including necessarily the signature of the chairman of the board of managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

9.7. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

9.8. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

9.9. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

9.10. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

9.11. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

IV. Shareholder(s)

Art.10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

12.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

12.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. General.

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are circulated by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures shall be in handwritten form. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OPTIBASE LIMITED, une société en commandite (limited company), immatriculée au Registre des Sociétés d'Israël sous le numéro 52-003707-8, ayant son siège social au 7 Shenkar Street, IL46120 Herzliya (Israël) (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Nicolas DERBAKH, conseiller économique, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à le 23 février 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparaît en sa capacité d'associé unique de OPTIBASE REAL ESTATE EUROPE, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.777, constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 23 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2192 du 10 novembre 2009 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivante acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 915 du 3 mai 2010 (les Statuts).

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique représente la totalité du capital social de la Société;
- II. L'ordre du jour est libellé comme suit:
 1. Modification du régime de signature statutaire de la Société;
 2. Modification subséquente et refonte complète des statuts de la Société en anglais suivi d'une version française sans version allemande (les Statuts);
 3. Divers.
- III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le régime de signature statutaire de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement les Statuts qui seront désormais rédigés en anglais suivi d'une version française, sans version allemande, et auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "OPTIBASE REAL ESTATE EUROPE" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trois millions trois cent cinquante et un mille cinq cents euros (3.351.500.-EUR) représenté par vingt-six mille huit cent douze (26.812) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, toutes entièrement libérées.

5.1. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.2. En plus du capital social, il peut être établi un compte de prime sur lequel toute prime versée pour toute part sociale en plus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le rachat de toute classe de parts sociales selon l'article 7 des Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 7. Rachat des parts sociales.

7.1. Au cours de tout exercice social déterminé, la Société peut racheter, au choix de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat tel que déterminé par le conseil de gérance.

7.2. Le rachat de toute classe de parts sociales conformément à l'article 7.1 des Statuts est autorisé à condition que (i) le rachat soit réalisé dans l'ordre alphabétique inverse, étant entendu que la Classe de Parts Sociales Ordinaires sera la dernière classe de parts sociales à racheter; (ii) une classe de parts sociales soit toujours rachetée intégralement; (iii) les actifs nets de la Société, tels qu'ils sont représentés dans les comptes intermédiaires de la Société devant être préparés par le conseil de gérance, ne soient pas, ou suivant le rachat ne deviennent pas, inférieurs au montant du capital social de la Société plus les réserves non-distribuables selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des Statuts; (iv) le prix de rachat ne dépasse pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours plus tous bénéfices reportés et tous montants tirés des réserves de la Société disponibles à cet effet, moins toutes pertes de l'exercice social en cours, toutes pertes reportées et sommes à affecter à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; et (v) le rachat soit suivi d'une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les associés conformément à l'article 7 des Statuts.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

8.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants peuvent être révoqués de leurs fonctions par une décision à la majorité simple de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucun mandat n'est indiqué les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination également peut être révoquée avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants forment un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à l'ensemble des personnes participant à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à cette réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

9.2. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence seront mentionnées dans la convocation. La convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou fax ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas exigée pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu fixés dans une résolution préalable adoptée par le conseil de gérance.

9.3. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, soit les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants sera dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants seront identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

9.4. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toutes résolutions du conseil de gérance ne peuvent être valablement prises que si elle sont approuvées par la majorité des gérants, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

9.5. Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire exprimant son approbation par écrit, par câble ou fax ou tout autre moyen de communication similaire. Le tout constituera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris les résolutions circulaires, peuvent être certifiées ou un extrait de celles-ci peut être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

9.6. La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique d'un seul gérant, dans le cas d'un gérant unique et dans le cas d'un conseil de gérance, par les signatures conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du président du conseil de gérance, à condition cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé diffé-

rentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

9.7. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature unique de toute personne à qui ces pouvoirs de signature auront été délégués par un des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant conjointement (y compris par voie de représentation).

9.8. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

9.9. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Tout gérant peut prendre part à toute réunion des gérants en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

9.10. Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, auront le même effet que les résolutions adoptées à une réunion des gérants.

9.11. Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, électronique ou fax, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative d'un gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

12.5. Si le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq, l'Assemblée Générale annuelle de la Société sera tenue chaque année le premier mardi du mois de juin de chaque année à 15h au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour où les banques sont ouvertes pour la pratique courante des affaires à Luxembourg-ville (c.à d. un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même endroit.

12.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale annuelle et au plus tard dans un délai de sept mois après la date de clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce solde au paiement d'un dividende, le transférer sur un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art.15. Dissolution - Liquidation.

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Général.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures seront sous forme manuscrite. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

16.4. Pour tous les points non expressément régis par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, à la requête du mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Derbakh et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2011 LAC/2011/10304. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034396/546.

(110038258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Luxfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011050428/10.

(110055953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Luxfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.214.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 mars 2011 que:

1. A été réélue au poste de commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013:

Révisconsult S.à r.l., 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, ayant changé son siège social en date du 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011050429/16.

(110056395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Prestinvest Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.646.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société PRESTINVEST HOLDING S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.646, avec siège social au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et Maître Pierre METZLER a été résilié d'un commun accord, des parties avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050486/11.

(110056208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Shackleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.783.458,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.063.

In the year two thousand and eleven, on the second day of February,

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Rowan Nominees Limited, a company registered in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered under number 00712898,

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 19 January 2011;

Matthew Parker, residing at Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, United Kingdom,

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guildford, on 26 January 2011;

Duncan Love, residing at Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, United Kingdom,

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guildford, on 26 January 2011;

Nicholas Sanders Discombe, residing at Three Beeches, Green Dene, East Horsley, KT24 5RG, United Kingdom,

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 20 January 2011;

altogether referred to as the "Shareholders".

The said proxies, after having been initialled by the undersigned notary and the proxy holder, shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Shackleton S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve million seven hundred thirty-two thousand seven hundred euro (EUR 12,732,700.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 12 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 30 April 2010 number 899 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152063 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, dated 8 December 2010 and which has not been published yet.

II. The Shareholders recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholders:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty thousand seven hundred fifty-eight euro (EUR 50,758.-) so as to raise it from its current amount of twelve million seven hundred thirty-two thousand seven hundred euro (EUR 12,732,700.-) to twelve million seven hundred eighty-three thousand four hundred fifty-eight euro (EUR 12,783,458.-).

2 To issue thirty thousand four hundred thirty (30,430) new class A ordinary shares, two thousand five hundred forty-one (2,541) new class B ordinary shares, two thousand five hundred forty-one (2,541) new class C ordinary shares, two thousand five hundred forty-one (2,541) new class D ordinary shares, two thousand five hundred fortyone (2,541) new class E ordinary shares, two thousand five hundred forty-one (2,541) new class F ordinary shares, two thousand five hundred forty-one (2,541) new class G ordinary shares, two thousand five hundred forty-one (2,541) new class H ordinary shares and two thousand five hundred forty-one (2,541) new class I ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.).

3 To accept subscription for these new shares by Appleby Trust (Jersey) Limited in its capacity as the trustee of the StepStone Employee Benefit Trust, and to accept payment in full for such new shares by contributions in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholders passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty thousand seven hundred fifty-eight euro (EUR 50,758.-) so as to raise it from its current amount of twelve million seven hundred thirty-two thousand seven hundred euro (EUR 12,732,700.-) to twelve million seven hundred eighty-three thousand four hundred fifty-eight euro (EUR 12,783,458.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue thirty thousand four hundred thirty (30,430) new class A ordinary shares, two thousand five hundred forty-one (2,541) new class B ordinary shares, two thousand five hundred forty-one (2,541) new class C ordinary shares, two thousand five hundred forty-one (2,541) new class D ordinary shares, two thousand five hundred forty-one (2,541) new class E ordinary shares, two thousand five hundred forty-one (2,541) new class F ordinary shares, two thousand five hundred forty-one (2,541) new class G ordinary shares, two thousand five hundred forty-one (2,541) new class H ordinary shares and two thousand five hundred fortyone (2,541) new class I ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Appleby Trust (Jersey) Limited in its capacity as the trustee of the StepStone Employee Benefit Trust (registered under company number 21755) of 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD, Channel Islands, represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy shall be annexed to the present deed after having been initialled by the proxyholder and the notary,

being hereafter referred to the "Subscriber".

The Subscriber declared to subscribe for the new shares in the Company and to make payment in full for such new shares as follows:

Subscriber	Shares subscribed (number and class)	Subscribed and paid-in (EUR)
Appleby Trust (Jersey) Limited in its capacity as the trustee of the StepStone Employee Benefit Trust	30,430 new class A ordinary shares,	30,430.-
	2,541 new class B ordinary shares,	2,541.-
	2,541 new class C ordinary shares,	2,541.-
	2,541 new class D ordinary shares,	2,541.-
	2,541 new class E ordinary shares,	2,541.-
	2,541 new class F ordinary shares,	2,541.-
	2,541 new class G ordinary shares,	2,541.-
	2,541 new class H ordinary shares and	2,541.-
	2,541 new class I ordinary shares	<u>2,541.-</u>
Total		50,758.-

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned table.

The amount of fifty thousand seven hundred fifty-eight euro (EUR 50,758.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolved to amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at twelve million seven hundred eighty-three thousand four hundred fifty-eight euro (EUR 12,783,458.-) which is divided into:

- eleven million six hundred twenty thousand three hundred nine (11,620,309) preference Shares (the "Class A Preference Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred ninety-seven thousand eight hundred sixty-nine (697,869) class A ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-eight thousand one hundred sixty (58,160) class B ordinary Shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-eight thousand one hundred sixty (58,160) class C ordinary Shares (the "Class C Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-eight thousand one hundred sixty (58,160) class D ordinary Shares (the "Class D Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-eight thousand one hundred sixty (58,160) class E ordinary Shares (the "Class E Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- fifty-eight thousand one hundred sixty (58,160) class F ordinary Shares (the "Class F Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-eight thousand one hundred sixty (58,160) class G ordinary Shares (the "Class G Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-eight thousand one hundred sixty (58,160) class H ordinary Shares (the "Class H Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- fifty-eight thousand one hundred sixty (58,160) class I ordinary Shares (the "Class I Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100,-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux février,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Rowan Nominees Limited, une société immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 00712898,

représentée aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Londres, le 19 janvier 2011;

Matthew Parker, demeurant à Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, Royaume-Uni, représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Guildford, le 26 janvier 2011;

Duncan Love, demeurant à Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, Royaume-Uni, représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Guildford, le 26 janvier 2011; et

Nicholas Sanders Discombe, demeurant à Three Beeches, Green Dene, East Horsley, KT24 5RG, Royaume-Uni, représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Londres, le 20 janvier 2011;

ensemble ci-après dénommés en tant qu'«Associés».

Les prédites procurations, paraphées par le soussigné notaire et le détenteur de la procuration, resteront annexées aux présentes.

I. Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls associés de Shackleton S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze millions sept cent trente-deux mille sept cents euros (EUR 12.732.700,-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par un acte de Me Joseph Elvinger le 12 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 avril 2010, numéro 899 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152063 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Edouard Delosch le 8 décembre 2010 et qui n'a pas encore été publié.

II. Les Associés reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu des Associés:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 50.758,-) afin de le porter de son montant actuel de douze millions sept cent trente-deux mille sept cents euros (EUR 12.732.700,-) à douze millions sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 12.783.458,-).

2. Émission de trente mille quatre cent trente (30.430) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de

catégorie E, deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H et deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Appleby Trust (Jersey) Limited en sa qualité de trustee de StepStone Employee Benefit Trust, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par apports en numéraire.

4. Modification de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

III. Les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 50.758,-) afin de le porter de son montant actuel de douze millions sept cent trente-deux mille sept cents euros (EUR 12.732.700,-) à douze millions sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 12.783.458,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre trente mille quatre cent trente (30.430) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H et deux mille cinq cent quarante-et-une (2.541) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Souscription - Libération

A ensuite comparu:

Appleby Trust (Jersey) Limited, en sa qualité de trustee de StepStone Employee Benefit Trust (immatriculée sous le numéro 21755), 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1BD, Channel Islands, représentée par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration, laquelle est paraphée par le détenteur de la procuration et le notaire puis annexée aux présentes.

ci-après défini comme étant le «Souscripteur».

Le Souscripteur a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales Souscrites (nombre et catégorie)	Souscrites et libérées (EUR)
Appleby Trust (Jersey) Limited, en sa qualité de trustee de StepStone Employee Benefit Trust	30.430 parts sociales ordinaires de catégorie A,	30.430,-
	2.541 parts sociales ordinaires de catégorie B,	2.541,-
	2.541 parts sociales ordinaires de catégorie C,	2.541,-
	2.541 parts sociales ordinaires de catégorie D,	2.541,-
	2.541 parts sociales ordinaires de catégorie E,	2.541,-
	2.541 parts sociales ordinaires de catégorie F,	2.541,-
	2.541 parts sociales ordinaires de catégorie G,	2.541,-
	2.541 parts sociales ordinaires de catégorie H, et	2.541,-
	2.541 parts sociales ordinaires de catégorie I	2.541,-
	Total	

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les nouvelles parts sociales nouvelles conformément au tableau ci-dessus.

Le montant de cinquante mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 50.758,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à douze millions sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 12.783.458,-) qui est divisé en:

- onze millions six cent vingt mille trois cent neuf (11.620.309) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- six cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-neuf (697.869) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-huit mille cent soixante (58.160) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-huit mille cent soixante (58.160) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-huit mille cent soixante (58.160) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-huit mille cent soixante (58.160) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-huit mille cent soixante (58.160) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-huit mille cent soixante (58.160) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-huit mille cent soixante (58.160) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- cinquante-huit mille cent soixante (58.160) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille cent euro (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Müller, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 février 2011. Relation: RED/2011/287. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011034433/258.

(110037994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Prestinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.646.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 14 mars 2011

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 37, rue d'Anvers» L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050487/12.

(110056522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 255.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.990.

Le siège social de l'associé Quinlan Private ESPF Investments #1 S.à r.l. est au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

En date du 25 mars 2011, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Quinlan Private ESPF Investments #1 S.à r.l., avec siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a cédé 256 parts sociales à SCD Balaton Holding S.A., avec siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg qui les acquiert.

- l'associé Quinlan Private Balaton Client Holdings S.à r.l., avec siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a cédé 256 parts sociales à SCD Balaton Holding S.A., précité, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Quinlan Private ESPF Investments #1 S.à r.l., précité, détient 2 550 parts sociales
- Quinlan Private Balaton Client Holdings S.à r.l., précité, détient 2 040 parts sociales
- SCD Balaton Holding S.A., précité, détient 512 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011050490/22.

(110056008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

QGX Coal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 138.487.

EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse de Monsieur Thomas Lui Man Shing, gérant, a été transférée du 979 Devon House, Taikoo Place, Kings Road, Hong Kong au 31/F., Kerry Centre, 683 King's Road, Quarry Bay, Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050491/14.

(110056643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.162.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l.", a limited liabilities company, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed of the undersigned notary dated on 20 August 2010, published in Memorial C number 2180 of 14 October 2010 and whose Articles of Association have been amended by deed enacted by the same notary on 10 September 2010, published in Memorial C number 2284, dated 26 October 2010.

The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) To change the Company's financial year closing date, from 1 November to 31 October of the following year .
- 2) To fix the next closing date year on 31 October 2011.
- 3) To amend article 14.1 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from 1 November to 31 October of the following year.

Second resolution:

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on 20 August, to 31 October 2011.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 14.1 of the Articles of Association and to give it the following wording:

“ **Art. 14.1.** The Company's financial year starts on the 1st of November and ends on the 31 of October of the following year.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit février.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Silver Sea Properties Leamington S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro B 155 162, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 20 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2180 du 14 octobre 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 10 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2284 du 26 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante.

2) Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 31 octobre 2011.

3) Modifier l'article 14.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 octobre 2011, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 20 août 2010 se termine le 31 octobre 2011.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 14.1 des statuts pour lui donner suivante:

« **Art. 14.1.** L'année sociale commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Saddi, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2011. LAC/2011/10300. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034435/99.

(110038519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

QGX Metals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 138.488.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse de Monsieur Thomas Lui Man Shing, gérant, a été transférée du 979 Devon House, Taikoo Place, Kings Road, Hong Kong au 31/F., Kerry Centre, 683 King's Road, Quarry Bay, Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050492/14.

(110056795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Shelf Service Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.655.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2011050539/10.

(110056201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Sherwood Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 66.483.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050540/9.

(110056443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Tosca S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.865.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the fifth of January.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

1.- Mr. Wolfgang Hahn, residing in CH-7500 St. Moritz, Via Aruons 26 (Switzerland), owner of thirty (30) sharequotas of the public limited company TOSCA S.A.;

2.- Mr. Uwe Freiherr von Saalfeld, residing in D-80333 München, Kardinal Faulhaber Strasse 15 (Germany), owner of one (1) sharequota of the public limited company TOSCA S.A.;

here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

These appearing parties, represented as said before, declare and request the notary to act:

- The appearing parties are the sole shareholders of the public limited company ("société anonyme") existing under the name of TOSCA S.A., with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S.Luxembourg number B 98865, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 23 December 2003, published in the Mémorial C number 303 dated 16 March 2004 and whose articles of incorporation have been amended by the deed of Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange on 25 November 2004, published in the Mémorial C number 263 dated 23 March 2005.

- The Company's capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by thirty-one (31) sharequotas with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, all entirely paid up.

- The appearing parties resolve to dissolve the Company with effect retroactive to 1 January 2011.

- The appearing parties declare that they have full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that they are fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing parties, as liquidator of the Company, declare that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the appearing parties are vested with all the assets and hereby expressly declares that they will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to themselves; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The appearing parties hereby grant full discharge to the directors for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Upon these facts the notary stated that the company TOSCA S.A. was dissolved.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille onze, le cinq janvier.

Pardevant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Wolfgang Hahn, demeurant à CH-7500 St. Moritz, Via Aruons 26 (Suisse), propriétaire de trente (30) actions de la société anonyme TOSCA S.A.;

2.- Monsieur Uwe Freiherr von Saalfeld, demeurant à D-80333 München, Kardinal Faulhaber Strasse 15 (Allemagne), propriétaire d'une (1) actions de la société anonyme TOSCA S.A.;

ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentaire d'acter:

- Les comparants sont les seuls actionnaires de la société anonyme existant sous la dénomination de TOSCA S.A., ayant son siège social à L- 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 98865, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 303 du 16 mars 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, en date du 25 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 263 du 23 mars 2005.

- Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

- Les comparants prononcent la dissolution de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

- Les comparants déclarent qu'ils ont pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.

- Les comparants en leur qualité de liquidateurs de la Société déclarent que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que les comparants sont investis de tout l'actif et qu'ils s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Les comparants donnent décharge pleine et entière aux administrateurs pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société TOSCA S.A..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2011. Relation GRE/2011/342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011034461/100.

(110038227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Sherwood Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 66.483.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050541/9.

(110056444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Sinopia Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 82.229.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 3 juin 2010

En date du 3 juin 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de M. Pierre Séquier en tant qu'administrateur de la Sicav au 7 juin 2010.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sinopia Alternative Funds

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011050542/14.

(110056823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Smart Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.
R.C.S. Luxembourg B 135.197.

Extrait des principales résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} mars 2011.

Après constatation de la démission du commissaire en place, les actionnaires ont décidé de nommer en remplacement la société Sofidéc S.à r.l. ayanl son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.780.

Le nouveau commissaire est nommé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010 devant se tenir en 2011 .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Patrick Sganzerla

Expert-Comptable

Référence de publication: 2011050543/17.

(110056463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

CEPF Weisseritz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.255.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of February.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, undersigned.

There appeared:

Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 132.750 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms. Linda HARROCH, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy-holder, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the sole shareholder of “CEPF Weisseritz S.à r.l.”, a private liability limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 155.255, incorporated by a notarial deed dated 23 August 2010, published in the Mémorial C, number 2172 of 14 October 2010 (the “Company”). The articles of association of the Company were amended for the last time by a notarial deed dated 17 November 2010, published in the Mémorial C, number 2863 of 30 December 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the capital of the Company by an amount of one million three hundred and twelve thousand five hundred euros (EUR 1,312,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to one million three hundred and twenty-five thousand euros (EUR 1,325,000.-) by the creation and the issue of one million three hundred and twelve thousand five hundred (1,312,500) new shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription

The Sole Shareholder as indicated above, hereby declares to subscribe for the one million three hundred and twelve thousand five hundred (1,312,500) new shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to contribute to the Company the total amount of one million three hundred and twelve thousand five hundred euros (EUR 1,312,500.-).

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one million three hundred and twelve thousand five hundred euros (EUR 1,312,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 6 of the articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at one million three hundred and twenty-five thousand euros (EUR 1,325,000.-) represented by one million three hundred and twenty-five thousand (1,325,000) shares of one euro (EUR 1.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française:

L’an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, soussigné.

A comparu:

Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.750 (l’«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d’acter que:

Le comparant est le seul associé de CEPF Weisseritz S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.255, constituée suivant notarié reçu le 23 août 2010, publié au Mémorial C, numéro 2172 du 14 octobre 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 17 novembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 2863 du 30 décembre 2010.

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.312.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.325.000,-) par la création et l'émission d'un million trois cent douze mille cinq cents (1.312.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription

L'Associé Unique, comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire pour un million trois cents douze mille cinq cents (1.312.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de contribuer à la Société le montant total d'un million trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.312.500,-).

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur du montant d'un million trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.312.500,-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la Société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide à modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de donner la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.325.000,-) représentée par un million trois cents vingt-cinq mille (1.325.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.”

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2011. Relation: EAC/2011/2899. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011035207/99.

(110038685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Styron Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011034438/10.

(110038304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Styron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011034439/10.

(110038306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Submarine Wells Investment Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 102.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 18 février 2011.

Référence de publication: 2011034448/11.

(110037993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Eupalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.387.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} février 2011

- Transfert immédiat du siège social au Luxembourg à l'adresse suivante: 47 boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

- Révoque, à dater de ce jour, de Mr Arnaud Van ROBAIS de sa fonction d'administrateur.

- Nomme, dès ce jour, de Mme Nathalie MENNESSON (assistante de direction domiciliée 2 avenue du Maréchal Juin à F-78420 Carrières-sur-Seine) en qualité d'administrateur pour un mandat se terminant après l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Et nomination de la société Finaxy Group SAS (RCS Paris B513 800 565 avec siège au 51 avenue Franklin Roosevelt à F-75008 Paris) ayant pour représentant permanent Mr Eric Berville, en qualité d'administrateur de la société pour un mandat se terminant après l'assemblée générale ordinaire de 2013. Eric Berville est domicilié 17 Avenue des Marronniers à F-92600 Asnières-sur-Seine.

- Révoque, dès aujourd'hui, le commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT S.à.r.l, et nomme, à dater de ce jour, la société FMV Consulting SA, 47 boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg, RCS n° B 109612 en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2013.

FMV & PARTENERS S.A.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2011051286/23.

(110056539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Bosir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 149.024.

Il résulte de cessions de parts sociales datées du 2 mars 2011, que GS INTERNATIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS II, L.P., enregistré sous le numéro MC24704 auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership, ayant son siège social au Uglan House, Grand Cayman, KY-KY1-1104 Cayman Islands, a transféré avec effet immédiat 472,163 parts sociales à GS GLOBAL INFRASTRUCTURE PARTNERS II, L.P., un Limited Partnership enregistrée sous le numéro 4509615 auprès du Secretary's office, ayant son adresse au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2011046888/18.

(110037466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2011.
